

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 97.00.400.005.1 DU 26 NOVEMBRE 1997

## Transfert des décisions d'approbation de modèles de la société ROSEMOUNT SARL au bénéfice de la société FISHER ROSEMOUNT

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES, DE L'ARRETE DU 18 JANVIER 1956 MODIFIE, RELATIF A LA CONSTRUCTION, LA VERIFICATION ET L'UTILISATION DES INSTRUMENTS MESUREURS DE CARBURANTS, COMBUSTIBLES ET LUBRIFIANTS LIQUIDES.

### FABRICANTS

OVAL ENGINEERING CO Ltd, 3-23-14 Higashi Ikebukuro Toshima-Ku, Japon.

FISHER ROSEMOUNT, rue Paul Baudry, BP 10, 68701 Cernay Cedex, France.

BROOKS INSTRUMENT, Statesboro GA 30458, Georgie, USA.

### DEMANDEUR

FISHER ROSEMOUNT, rue Paul Baudry, BP 10, 68701 Cernay Cedex.

Atelier : 1, rue Traversière, 94523 Rungis Cedex.

### OBJET

La présente décision transfère au demandeur précité le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées à la société ROSEMOUNT SARL (France) par les décisions suivantes :

- n° 93.00.421.001.1 du 15 juin 1993 (1) relative aux compteurs volumétriques OVAL BROOKS, modèles LQ 28 F.45, LQ 29 F.90 et LQ 60 F.120 pour gaz de pétrole liquéfiés ;
- n° 93.00.472.002.1 du 15 juin 1993 (2) relative aux ensembles de mesurage d'hydrocarbures

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1993, page 817.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1993, page 819.

(3) *Revue de Métrologie*, juin 1993, page 818.

(4) *Revue de Métrologie*, novembre 1993, page 1447.

BRODIE-BROOKS, modèles FAC 82 DB-150 et FPC 82 DB-150 ;

- n° 93.00.451.001.1 du 21 juin 1993 (3) relative à l'ensemble de mesurage BROOKS, modèle CC 52-2,5 pour gaz de pétrole liquéfiés ;

- n° 93.00.422.006.1 du 12 novembre 1993 (4) relative aux compteurs volumétriques BROOKS, modèles B 62 DB, B 63 DEB, B 64 DEB, B 65 DEB, B 72 DB, B 73 DEB, B 74 DEB, B 75 DEB, B 82 DB, B 83 DEB, B 84 DEB, B 85 DEB, B 92 DEB, B 93 DEB, B 94 DEB, B 95 DEB, BA 103, BA 104, BA 105, BA 113, BA 114, BA 115 pour liquides autres que l'eau.

### CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des instruments concernés par la présente décision sont identiques à celles des modèles antérieurement approuvés par les décisions précitées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions d'approbation de modèles précitées.

La plaque d'identification des instruments doit comporter, outre les inscriptions réglementaires, la raison sociale du bénéficiaire de la présente décision.

### VALIDITE

Les limites de validité des décisions initiales sont conservées.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA